



AVIS DE COURSE

**Epreuve : TROPHEE EQUINOXE LASER
(championnat Manche Est)**

Niveau : 5A

Date : 19 – 20 mars 2016

Support / Classe : LASER ST / RADIAL / 4.7

Lieu : St Quentin en Yvelines

1. La régata sera régie par :

- Les **Règles** telles que définies dans les **Règles de Course à la Voile**,
- Les règlements fédéraux.

2. Publicité :

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. Admissibilité :

La régata est ouverte à tous les bateaux de la classe LASER. **Standard, Radial, 4.7** Les coureurs devront être à jour de leur cotisation à la classe Laser (AFL)

4. Inscriptions :

Pour confirmer son inscription, chaque concurrent devra présenter :

- Sa **licence FFVoile** valide de l'année en cours, accompagnée d'une **autorisation parentale** pour les mineurs.
- Un **certificat médical de non contre-indication**,
- Si nécessaire l'autorisation de port de publicité
- Le certificat de jauge ou de conformité

5. Droits à payer : Les droits requis sont de **10 euro**

6. Programme du 19 mars 2016:

Confirmation des inscriptions : **de 12h à 14 h.**

Signal d'avertissement de la première course à : **14 heures 30**

Programme du 20 mars 2016 :

Signal d'avertissement de la première course à : **10 heures 30**

Remise des prix prévue : **A l'issus des courses**

7. Instructions de Course :

Les Instructions de Course seront disponibles à la confirmation de l'inscription.

8. Communication radio :

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course, ni recevoir de communication radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

9. Décision de courir :

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

10. Composition du Corps Arbitral :

Présidente du Comité de Course : **Evelyne LEROUX**

Adjointe du Présidente du Comité de Course : **Monique MANCHEZ**

Président du jury : **Baptiste VERNIEST**

Informations complémentaires Pour toute information complémentaire, veuillez contacter :

CVSQ BP 229 78051 Saint Quentin en Yvelines cedex

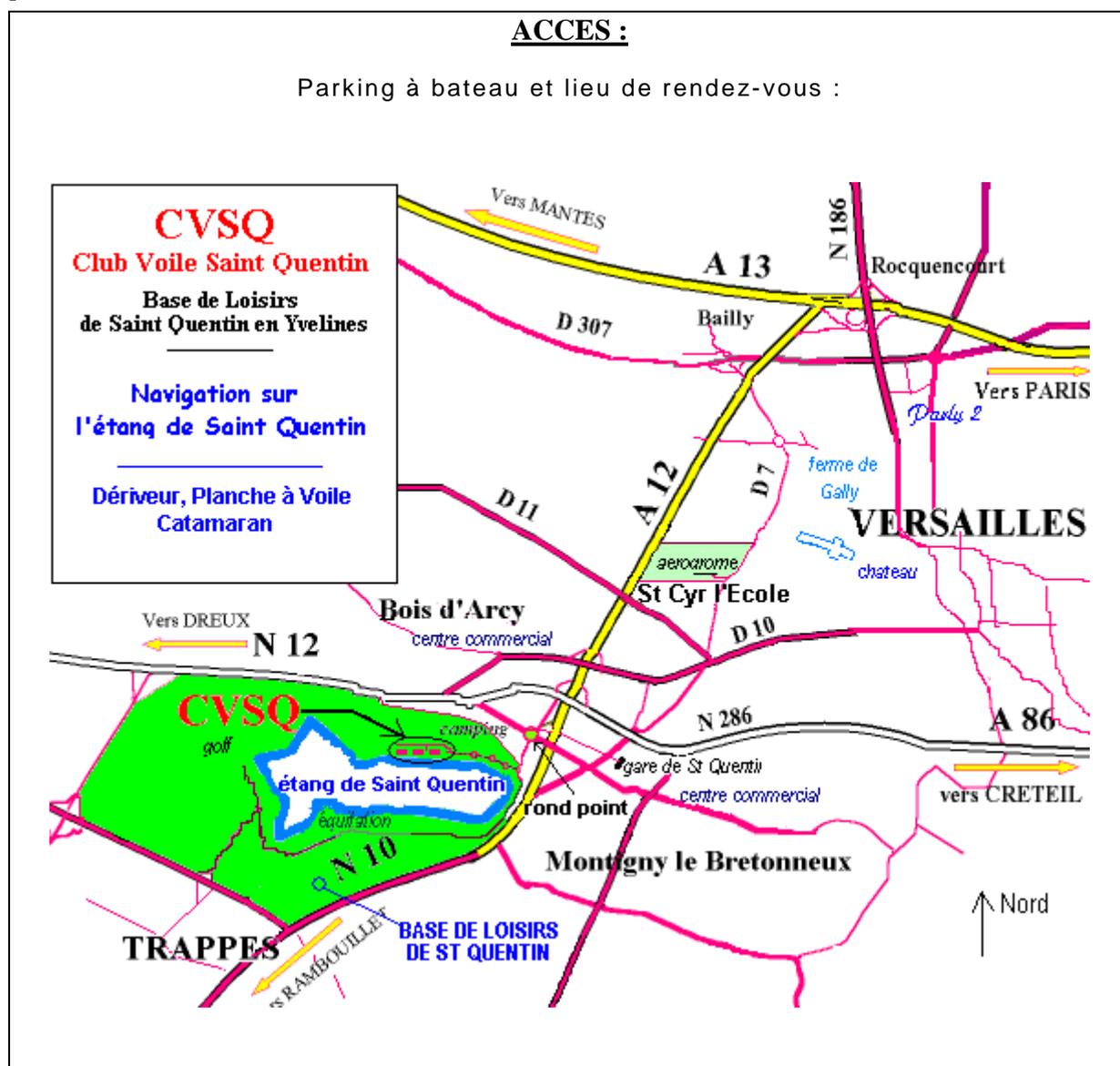
tel: **01.30.58.91.74**

email: **cvsq78012@neuf.fr**

http://www.asso.ffv.fr/cvsq/

ACCES :

Parking à bateau et lieu de rendez-vous :



Club Voile St Quentin Base de Loisirs de Saint Quentin en Yvelines

Accès :
Autoroute A 12
Sortie Saint Quentin
Ou A 86 puis N 286.
(au rond-point suivre les flèches.)

Le centre de voile est situé
sur la partie Nord de la Base de Loisirs côté Bois d'Arcy, Montigny le Bretonneux
(L'entrée est près du Camping)
La partie Sud de la Base est côté Trappes (autre entrée possible)

Position GPS :
Latitude : 48° 47,38 Nord
Longitude : 2° 1,14 Est